

Plateau périurbain de Beaufays¹ Plateau herbager de Sprimont²



	1	2
Superficie totale de l'aire (ha) ^A	1 997	8 045
Superficie agricole (ha)	811	5 070
Terres arables (%)	14	13
Prairies (%)	86	87
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	486	1 534
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	511	788
Nombre d'habitants ^B	10 109	13 637



A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

Ces deux aires orientales sont caractérisées par un relief de plateau dominé par les herbages et profondément incisé à son pourtour par l'Ourthe, l'Amblève, la Vesdre et leurs affluents. La proximité de Liège et la bonne accessibilité liée à l'autoroute E25 contribuent à la diffusion de l'urbanisation dans les deux aires, mais principalement sur le Plateau de Beaufays.

^B Estimation sur base des données INS (2007).



Les aires des Plateaux de Beaufays et de Sprimont constituent l'extrémité orientale de l'ensemble paysager, marquée par la retombée du plateau ardennais. Elles présentent un RELIEF découpé par les affluents de l'Ourthe (à l'ouest) de l'Amblève (au sud) et de la Vesdre (au nord). Les vallées de ces trois rivières constituent des aires distinctes en raison de leur profond encaissement (voir pages 252-263 et l'Atlas de l'Entre-Vesdre-et-Meuse).

Trois crêtes orientées ouest-est marquent le Plateau de Sprimont qui culmine à 318 mètres, entre Cornemont et Deigné, au lieu-dit de la ferme de Haute-Folie. Ces crêtes délimitent deux petites dépressions calcaires dans lesquelles se sont développés Sprimont et Louveigné. Les côtes des Forges et du Hornay sont les témoins de cette TOPOGRAPHIE agitée. A l'est, entre Louveigné et Sougné-Remouchamps, une petite vallée calcaire évasée marque la fin de la bande calcaire de la Calestienne. Les nombreux phénomènes karstiques* (pertes et dolines) qu'on y observe lui ont valu le surnom de Vallon des Chantoirs, dont la grotte de Remouchamps, dans l'aire de la Basse Amblève, constitue la partie aval et la résurgence dans l'Amblève.

L'OCCUPATION DU SOL est dominée par une agriculture HERBAGÈRE d'élevage. Les conditions sont peu favorables à une agriculture de labours. Les sols gréseux ne sont pas recouverts de limon éolien et les pentes sont parfois fortes. La présence significative de haies est le signe d'un passage aux herbages plus ancien et plus marqué que dans le reste de l'ensemble. Le paysage rappelle celui de la cuvette centrale de l'Entre-Vesdre-et-Meuse voisin dont la proximité, combinée à la prédominance de petites propriétés indépendantes de la noblesse, a influencé ce choix précoce des herbages. Par opposition au reste du Condroz, il s'agit principalement d'un élevage bovin laitier plus que viandeux. Récemment, quelques herbages ont été mis en culture, mais ils sont principalement consacrés au maïs fourrager et préservent dans certains cas le caractère bocager des aires.

Les BOISEMENTS sont présents dans les conditions les plus défavorables à l'agriculture : sur les sols schistogréseux de l'aire de Beaufays (Condroz ardennais), dans l'est de l'aire de Sprimont (sols acides du versant ardennais) et dans les petits vallons aux pentes trop fortes.

L'HABITAT du Plateau herbager de Sprimont se présente sous forme groupée. Les habitations isolées sont rares, mais de nombreux petits noyaux s'intercalent entre des bourgs plus importants. L'habitat est situé sur les replats en haut de versant des vallées secondaires, voire en tête de vallons naissant. Dans le vallon calcaire, les petits hameaux se situent à proximité immédiate des chantoirs, là où les eaux s'engouffrent sous terre. De son côté, le Plateau de Beaufays est fortement urbanisé. La proximité de Liège, sa bonne accessibilité et une disponibilité foncière favorisée par une structure villageoise plus lâche à l'origine ont contribué à la diffusion de l'urbanisation dans l'aire, sous ses deux formes habituelles de lotissements groupés et d'urbanisation en ruban. Des pâturages subsistent, mais sont parfois presqu'enclavés entre les lotissements. Dans l'aire de Sprimont, la périurbanisation est moins marquée qu'à Beaufays et se développe principalement en ruban le long des routes N30 (Beaufays - Aywaille) et N62 (Beaufays - Spa). Ces deux routes et l'autoroute E25 (Liège - Luxembourg) constituent les principales infrastructures de transport des deux aires.

Sprimont constitue le bourg le plus important de son aire. Son essor démographique au 19e siècle trouve son origine dans l'industrie de la pierre bleue et du grès, qui est encore particulièrement active dans la région. Entre Sprimont et Louveigné, deux zones d'activité économique proches de l'autouroute E25 prolongent la vocation industrielle de la région, avec notamment une verrerie. Situés sur une crête, leurs bâtiments se voient de loin.

Traits communs



Source : PPNC (1997), © Région wallonne

La périurbanisation touche les deux aires, même si elle est beaucoup plus marquée dans l'aire de Beaufays, plus proche de Liège. Dans cette aire (2 et 3), il s'agit principalement d'une urbanisation sous forme de lotissements groupés, tandis que sur le plateau de Sprimont (1), c'est une urbanisation en ruban linéaire. Louveigné s'étend ainsi de plus en plus vers la E25, les habitations modernes ayant rejoint les extensions de Blindef.





Source : collection privée

Les deux vues de la route N30 à Beaufays, l'une prise dans les années 1920, l'autre en 2010, illustrent les changements paysagers qui affectent particulièrement les deux aires en termes d'urbanisation. A Beaufays, l'évolution est telle qu'il est difficile de percevoir qu'il s'agit du même endroit à un peu moins d'un siècle d'intervalle. Seul le château d'eau (flèches jaunes), présent sur les deux photos, permet d'en attester.

Plateaux





Dans les deux aires, en dehors des zones périurbanisées, le maillage de haies hérité du choix précoce d'une agriculture herbagère est souvent bien préservé, comme à Deigné (à gauche) et Beaufays (à droite).



Le mais remplace une partie des pâturages typiques des aires, en raison des besoins actuels en fourrage. Cette tendance récente modifie le paysage agricole des deux aires. lci en hiver, cela lui confère la teinte brunâtre des champs labourés au lieu de son aspect vert permanent. Les structures bocagères ont été conservées.



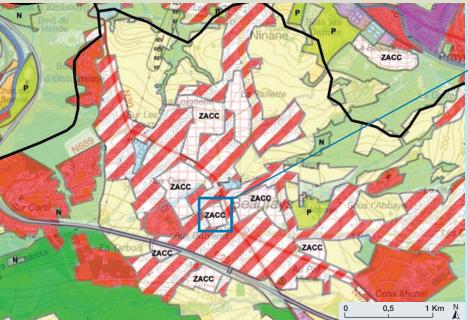
L'autoroute E25 traverse les deux aires. Le relief local rend parfois sa présence assez discrète dans le paysage. La bonne accessibilité a induit l'implantation d'une zone d'activité économique.



Aux marges des plateaux, à mesure qu'on se rapproche des vallées encaissées (la Vesdre se trouve sur la gauche en arrière-plan), la topographie prend une allure très agitée. Ce type de relief et les vues qu'il permet sur la vallée sont particulièrement recherchés par les nouveaux habitants (Le Pery, Trooz).



Plateau périurbain de Beaufays





L'extrait du plan de secteur centré sur Beaufays illustre l'importance d'une réflexion sur la maîtrise de l'urbanisation dans et autour de ce village. Le pâturage relique en plein centre du village, le long de la N30, est une zone d'aménagement communal concerté (ZACC) au plan de secteur. Il s'agit d'une zone à l'affectation non définitive (réserve foncière), qui est entourée de lotissements déjà construits. Vaut-il mieux densifier ces espaces déjà urbanisés ou les conserver comme espace de respiration, au risque de reporter plus loin le front d'urbanisation ?

Source: carte IGN 1 / 50 000 et Plan de secteur (2007)





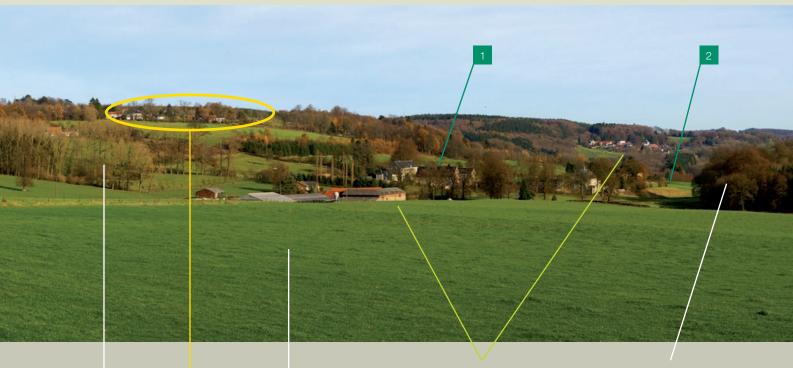
A, Beaufays, commerces et habitations s'égrènent le long des axes principaux, conférant au village de jadis une fonction de petit bourg à la morphologie très urbaine.



Le Prieuré des chanoines de Saint-Augustin, dont on voit l'église datant du début du 18° siècle, est un élément patrimonial de l'aire (monument classé). L'usage de la brique marque ici un signe de richesse. Mais elle est également typique du bâti traditionnel de cette aire aux sols argileux.



Plateau herbager de Sprimont



Les extensions périurbaines le long de la N62, au sommet de la côte des Forges, se voient de loin.

La superficie agricole est principalement occupée par les herbages.

L'habitat est groupé en petits villages, comme ici à Gomzé et Andoumont.

Les boisements sont situés dans les positions défavorables (fonds de vallons humides et sols pentus). Dans le lointain, on distingue une crête couverte de résineux qui marque la limite entre le Condroz, l'Ardenne et l'Entre-Vesdre-et-Meuse.

Les haies, ici arbustives, sont très présentes dans le paysage de l'aire.

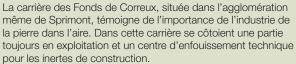


Cette grosse ferme du 18^e siècle a été reconvertie en plusieurs logements. Ce phénomène est particulièrement présent dans cette aire fortement marquée par la pression urbaine (Gomzé).



Le terrain de golf de Gomzé s'inscrit discrètement dans ce paysage herbager.







Des initiatives locales ont permis la conservation d'une partie du patrimoine carrier local, comme ici à Damré où l'on a aménagé le chemin de fer vicinal qui acheminait les roches extraites vers la vallée de l'Ourthe.

Le parc d'activité économique de Damré, voisin de l'autoroute E25, se voit de très loin, souligné par les masses blanches de ses bâtiments. Les extensions périurbaines de Sprimont sont situées dans la chavée, le long des N30 (vers Rouvreux) et N678 (vers Damré). Il y a désormais continuité du bâti entre Sprimont et ces deux villages.







Dans les bancs de calcaire qui marquent l'extrémité orientale de la Calestienne s'est creusée une petite vallée évasée (Vallon des Chantoirs). Le village de Deigné s'y caractérise par la dominance du calcaire comme matériau de construction. L'excavation (photo de droite) est une doline associée à un des nombreux chantoirs présents dans cette partie de l'aire (ici, celui d'Adzeux, masqué par les arbres).

Enjeux

- Favorisée par la proximité de l'autoroute E25 et des routes N30 et N62, la périurbanisation de l'agglomération liégeoise se marque dans les deux aires.
- A Beaufays, il existe plusieurs zones non urbanisées enclavées au sein du tissu résidentiel, offrant des espaces de respiration visuelle. Le centre du village bénéficie d'une bonne desserte en transports en commun et d'une offre en commerces et en services abondante. D'autres zones plus excentrées ne bénéficient pas des mêmes avantages.
- Aux marges des aires, certaines vues sur les vallées encaissées (Vesdre, Ourthe, Amblève) sont appropriées par des logements privés ou sont faiblement mises en valeur (manque d'aménagements).
- Le maillage de haies risque de perdre sa cohérence du fait du développement de l'urbanisation résidentielle, notamment par la plantation d'essences non indigènes dans les nouveaux lotissements ou par la disparition des haies en zone agricole.

Objectifs paysagers

Définir des priorités de mise en œuvre des réserves foncières selon leur accessibilité et essayer de conserver le rôle d'espace de respiration de certaine	PROTECTION- AMÉNAGEMENT
2. Améliorer la visibilité des vallées en bordure des aires.	AMÉNAGEMENT
3. Protéger le maillage existant de haies et l'étendre au travers des nouvelles zone de constructions.	PROTECTION- AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- ► Inventorier les zones à urbaniser en priorité, c'est-à-dire celles qui jouissent d'une bonne accessibilité en transports en commun et sont bien fournies en services et commerces de proximité.
- ► Dans le cas d'une mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté, garantir le maintien d'espaces verts publics.
- Eviter l'urbanisation des points de vue sur les vallées encaissées voisines.
- Mettre au point un itinéraire touristique reliant les points de vue (existants ou à aménager) sur ces vallées.
- Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt du maintien du réseau de haies via notamment les méthodes agroenvironnementales.
- Sensibiliser les candidats bâtisseurs à la plantation de haies utilisant des essences indigènes autour de leur propriété.